

UN BANDIT D'HONNEUR DANS L'AURES DE 1917 A 1921

MESSAOUD BEN ZELMAD

par Jean DEJEUX

Summary

Unjustly condemned or wanting to revenge some injustice, a peasant becomes an outlaw. He takes refuge in the "wilds". He becomes a "bandit d'honneur" a sort of knight-errant, a righter of wrongs, taking from the rich to give to the poor. Aided by his family (his clan) he remains invulnerable; finally betrayed, he is arrested or killed. Messaoud Ben Zelmat was such a "bandit d'honneur" in the Aurès region from 1917 to 1921. With his gang he held out against the gendarmes and the Army sent after him. After his death he was celebrated by the women - as a knightly hero, great-hearted in his fight against authority. However, he did not become a national hero.

Résumé

Condamné injustement ou voulant se venger d'une injustice, selon la loi coutumière, le paysan devient hors-la-loi. Il prend ensuite le maquis. Il devient bandit d'honneur : redresseur de torts et justicier, donnant aux pauvres ce qu'il prend aux riches. Aidé par les siens, il est invulnérable. Finalement, trahi, il est arrêté ou tué. Messaoud Ben Zelmat fut un bandit d'honneur dans l'Aurès de 1917 à 1921. Il tint tête avec sa bande aux gendarmes et à la troupe qui le poursuivaient. Mort, il est chanté par les femmes comme un héros chevaleresque, au grand cœur, résistant à l'autorité, mais sans qu'il en deviennent pour autant un héros national.

Parler de "bandit d'honneur" c'est prendre le contrepied des rapports de gendarmerie qui écrivent purement et simplement : bandit, brigand, bien logiquement d'ailleurs puisque Ben Zelmat (1) contrevenait aux lois françaises. Or, précisément, ce hors-la-loi, comme d'autres ailleurs en Algérie, était considéré par la Société paysanne de l'Aurès comme un justicier, à "l'esprit chevaleresque" même (2), pour le distinguer sans doute des insoumis, déserteurs et évadés qui couraient la montagne avec lui ou non. Le héros suivait des lois coutumières locales différentes des lois étrangères imposées par le pouvoir colonial, qui interdisaient entre autres de se faire justice à soi-même.

D'autre part, on a tendance actuellement, surtout dans les articles journalistiques, à faire de ces bandits d'honneur des héros nationaux. Ainsi en 1957, Jean Sénac parlait-il de Ben Zelmat comme représentant d'une tradition de résistance : chez ces bandits d'honneur s'affirmaient "l'orgueil, l'indépendance et l'espérance secrète des communautés opprimées" (3). Ceci dans le contexte de la lutte nationale, puisque Jean Sénac insère un chant de l'Aurès à Ben Zelmat dans son étude sur "la poésie de

la Résistance algérienne” contre l'étranger. Or, ce n'est pas si simple que cela. Les exploits de Ben Zemat ne l'ont pas transformé, ni hier ni aujourd'hui, en héros national.

Un bandit de droit commun n'est pas forcément un “bandit d'honneur”, ni un héros national. Mais une prise de conscience politique en fonction de l'événement, un élargissement des revendications, peuvent, en effet, permettre des changements de conduite et d'objectifs chez un individu jusqu'alors opérant pour lui seul. Ses motivations peuvent devenir politiques et nationales quand on lui explique que les rapports entre sa société et le pouvoir colonial sont des rapports d'exploitation et qu'il doit s'engager dans le combat libérateur.

Ainsi, par exemple, peut-on interpréter l'action de Bouzian-el-Kalai (1838-1876) des Beni Chougran : de bandit justicier une étude récente (4) l'élève au niveau de bandit national.

Condamnés par la justice française, les insoumis, évadés de Cayenne, déserteurs et hors-la-loi de l'Aurès étaient appelés les *imbasiens* : les déportés, plus précisément ceux qui sont “passés” devant la justice et qui sont condamnés à être déportés pour les travaux forcés à Cayenne ou en Nouvelle Calédonie. Parmi ces *imbasiens*, la tradition orale a retenu et perpétué le souvenir de Messaoud Ben Zemat (et d'un autre hors-la-loi : Boumesrane). Des chants de femmes racontent ses exploits, mais ne l'élèvent cependant pas au rang de bandit national. Et ce sont surtout actuellement les personnes âgées qui se souviennent de lui.

Les faits et gestes des bandits d'honneur, grossis par l'imagination populaire et par la renommée légendaire, pourraient inspirer ici comme ailleurs des cinéastes et des écrivains. Que l'on pense, par exemple, aux romans de l'écrivain turc Yéchar Kemal : *Mémed le Mince* et *Mémed le faucon* (5), aux aventures si vigoureusement contées et dont plusieurs traits recourent ce que l'on raconte des bandits d'honneur aussi bien en Kabylie que dans l'Aurès. L'auteur a connu effectivement des hors-la-loi semblables à ce Mémed qu'il a imaginé, à un point tel que les paysans de Turquie prétendaient même avoir connu celui-ci et qu'il avait vraiment existé. Le romancier se souvient d'un hors-la-loi, célèbre dans les années 1920, devenu le symbole des revendications paysannes. D'une révolte purement individuelle au départ, le héros est “récupéré” par les paysans pour leur cause. Ainsi, Mémed dans le roman, et dans la réalité tel bandit renommé (6).

1. QU'EST-CE QU'UN BANDIT D'HONNEUR ?

Selon E.J. Hobsbawm (7), le “bandit social” est “un paysan hors-la-loi que le seigneur et l'Etat considèrent comme un criminel, mais qui demeure à l'intérieur de la société paysanne, laquelle voit en lui un héros, un champion, un vengeur, un justicier, peut-être même un libérateur” (p. 8). Ses objectifs sont limités ; il redresse les torts et corrige les injustices. Parfois, il s'intègre à des mouvements politiques révolution-

naires et parvient alors à symboliser la résistance d'une communauté à un ordre considéré comme oppresseur. Le bandit social peut donc devenir héros national. Mais sa révolte peut demeurer aussi purement individualiste, et les rapports avec les autorités d'ordre simplement judiciaire.

Le motif de la vengeance est souvent au point de départ de la décision de passer à l'action et ensuite de se réfugier dans le maquis. Des révoltés et des récalcitrants prennent aussi la montagne parce qu'ils refusent de se soumettre au pouvoir central ou à l'ordre établi et imposé aux paysans. Le bandit d'honneur, "bandit au grand cœur", joue le rôle de justicier et de redresseur de torts. L'auteur des *Bandits* rassemble en neuf points l'image que les paysans se font de lui. Il a été victime d'une injustice ou bien il est poursuivi pour un acte criminel jugé tel par les autorités mais non par le milieu social (qui le "justifie" par la loi coutumière). Prenant le maquis, il ne tue qu'en cas de légitime défense ou pour une juste vengeance. Il donne aux pauvres ce qu'il prend aux riches et redresse les situations qu'il estime injustes. Il pourrait revenir au milieu des siens comme un honnête citoyen s'il n'était poursuivi par la justice. Il y est bien reçu, d'ailleurs, quand il y séjourne en cachette. La société l'admire et le soutient. Il est considéré comme invulnérable.

Il n'est pas d'abord contre l'autorité régnante, mais contre les oppresseurs locaux et ceux, surtout, qui ont agi injustement envers lui et sa famille. La plupart du temps, il meurt trahi.

Bandit au grand cœur, il se montre généreux. C'est un "homme" ! Son auréole de héros et de justicier lui vaut d'être chéri par les femmes. Aimé et craint, il sait se faire respecter et aider, mais il ne cherche pas forcément à élargir son action et à fonder une société nouvelle.

Ainsi, Mémed le Mince, le héros de Yéchar Kemal, est aimé par la population qui le soustrait aux recherches de la police. Il ne tue pas les innocents. Soutenant les paysans, ceux-ci le transforment en héros légendaire, lui inventant des prouesses et des hauts faits qu'il n'a pu réaliser. Les montagnes n'ont pas vu d'homme pareil : "C'est un homme de lumière, un saint !" (p. 380). Le bruit se répand que les balles ne traversent pas son corps. Tout le monde souhaite qu'il ne se fasse pas prendre et qu'il réussisse. Cependant, les paysans souffrent du "rouleau compresseur de la répression, avec ses gendarmes, ses tortures, écrasant les villages de la montagne" (p. 415) : "Les villages du Taurus n'en pouvaient plus. Non pas des bandits, mais des gendarmes" (p. 455).

Yéchar Kemal parle dans son roman d'un personnage légendaire Ahmed le Grand, dont le nom était cité par les mères en berçant leurs enfants.

"Ahmed était une terreur aussi bien qu'une joie parmi les populations. Il avait su maintenir ensemble ces deux sentiments pendant des années. Si un bandit n'arrive pas à les inspirer tous les deux à la fois, il ne peut survivre plus d'un an dans les montagnes. C'est la terreur et l'amour qui font vivre les bandits. L'amour seul est insuffisant ; la terreur seule, c'est la haine" (p. 71).

Le vrai bandit d'honneur ne se laisse pas aller à détrousser les gens injustement, à se livrer à des exactions sans discernement. Mémed le Mince, par exemple, se sépare de

la bande du bandit Dourbou le Fou parce que celui-ci était un pillard sans scrupule, détroussant et volant sans vergogne les pauvres gens.

Ce que nous conte Yéchar Kemal nous le retrouvons, toutes proportions gardées, chez les bandits d'honneur kabyles et chaouïa.

2. – DES BANDITS DE KABYLIE AUX BANDITS DE L'AURES

L'histoire de divers pays a retenu les noms de bandits sociaux et de bandits d'honneur (8). En Algérie, la mémoire collective se souvient de quelques-uns, mais qui n'ont pratiquement pas été étudiés, mis à part récemment Bouzian-el-Kalaï, comme on l'a vu.

Jean Sénac rapportait dans sa revue *Terrasses* (9) en 1953 un conte de la région de Kerrata recueilli et adapté par Brahim Lourari : "Laïdouï le bandit" (10). Nous y retrouvons dans son ensemble l'itinéraire tragique du bandit d'honneur.

"Laïdouï Hamza fut le plus aimable voleur, le plus aimable assassin dont les pieds foulèrent les chaumes, les pierres et les broussailles de nos campagnes. Aux riches qui possédaient des troupeaux trop nombreux il prenait des moutons, les plus beaux, pour les répartir entre ceux dont la misère est infinie. Des puissants qui opprimaient ou trompaient les autres, et se rendaient coupables d'injustices, il tailladait le visage et coupait la gorge détestée (. . .). Pourtant, ô mon frère, cette conduite n'est pas conforme à la loi des Français, le comprends-tu ? Ceux-ci disent même que de tels actes ne sont pas inspirés de Dieu (Celui qui voit toute chose !) Les hommes du Gouvernement se fâchèrent et dépêchèrent dans nos tribus des soldats noirs, nés sous le soleil du Sénégal, afin de s'emparer du très-généreux".

Laïdouï fut poignardé, dit-on, par une femme jalouse de l'amour qu'il portait à une autre.

Assez nombreux sont les ouvrages qui ont parlé de la vague de banditisme qui déferla en Algérie à la fin du siècle dernier, des années 1880 à 1900 (11). Tout le monde en Grande Kabylie a entendu parler d'Abdoun et d'Arezki Ben Bachir.

Abdoun avait été condamné injustement au bagne en 1884. Il s'en évada et vint régler ses comptes avec la famille rivale qui l'avait fait arrêter. Sa bande fusionna ensuite avec celle d'un révolté poursuivi d'abord par le fisc : Arezki Ben Bachir, qui, lui, avait débuté par un délit de droit commun, fut contraint de prendre le maquis et devint bientôt un héros redresseur de torts et justicier à sa façon. Au bout de cinq ans, ils furent finalement tous deux arrêtés après une campagne de plus d'un mois menée par trois cents tirailleurs, spahis et gendarmes. Ils furent exécutés sur la place publique d'Azazga en 1895 (12).

Les chroniqueurs rappellent tous qu'Abdoun avait été envoyé au bagne à cause d'accusations mensongères et qu'il n'a tué ensuite que pour se venger de ses ennemis.

Un auteur avance qu'avec Abdoun, Arezki aurait pu soulever 20 000 hommes. Ils étaient tous deux aidés par la population et trouvaient des appuis partout. On énumère leurs crimes, mais on rapporte aussi leurs aventures dont certaines sont d'allure rocambolesque. Les bandits entretenaient les meilleures relations avec les Européens, colons et fonctionnaires, qui leur assuraient le couvert et même le gîte (13). On parlait d'Arezki comme du "capitaine". Lui-même faisait remarquer à l'administrateur d'Azazga qu'il débarrassait le pays d'un tas de fripouilles indignes, "ce que vos gendarmes n'ont jamais pu faire". "Je fais la police dans les douars, disait-il, j'assure la sécurité dans la forêt et je protège les agents de l'administration" (14). Les colons de la région qui n'eurent pas à se plaindre de lui regrettèrent cette mort car il leur avait donné une sécurité que l'administration était impuissante à leur assurer en face des autres bandits qui couraient la montagne.

Ernest Mallebay, racontant ses *Cinquante ans de journalisme* (15), s'arrête longuement, avec un regard qui paraît ne pas manquer d'une certaine sympathie, sur les prouesses d'Arezki, roi de la forêt de Yakouren. "On propageait sur son compte, écrit-il, des histoires peut-être forgées de toutes pièces, mais de nature à transformer l'ancien gâcheur de mortier en une sorte de paladin, redresseur de torts, sans ménagement pour les puissants, doux pour les humbles" (16). Ses exploits étaient dignes de ceux de Cartouche et de Mandrin, se riant des poursuivants, déjouant les embuscades, faisant perdre leur prestige aux autorités d'Alger.

Maître Langlois qui défendit le bandit lors des assises, déclara que celui-ci n'était pas le bandit vulgaire qu'on croyait. Puis, il s'attaqua à l'administration rappelant que "par ses procédés vexatoires, par sa méconnaissance des mœurs des populations, surtout par la protection dont elle couvrait ses agents malhonnêtes elle avait semé dans toute la Kabylie le mécontentement dont le brigandage de grande envergure était l'explosion irritée" (17). Selon l'avocat, les crimes d'Arezki furent des crimes politiques qu'il n'aurait pas commis s'il n'avait été persécuté injustement et s'il avait été défendu par la justice. Arezki fut en somme un révolté, non un bandit. Les commentaires étaient plutôt sympathiques, car Arezki, lit-on, n'avait pas provoqué le mépris (18).

Mallebay lui-même écrit qu'il était "de notoriété publique que les chefs de douars, les amins, ne se gênaient pas pour commettre mille exactions et même certains administrateurs, à cette époque où le gouverneur Jonnart n'avait pas encore épuré le personnel des communes mixtes, n'étaient pas à l'abri de tout soupçon de vénalité" (19). *Le Petit Colon* et *Le Radical algérien* rapportaient des faits.

Un des défenseurs d'Arezki fit remarquer sans sourciller que n'ayant frappé que des Kabyles, on ne pouvait donc pas le condamner à mort, car "quel châtimement réserveriez-vous désormais à l'indigène qui frappera un colon ?" (20).

Le Monde illustré de l'époque (21), rédigé et édité à Paris, consacre un article suggestif à l'affaire tellement elle faisait du bruit. Le chroniqueur n'hésite pas à écrire que les Européens de la région d'Azazga soutenaient les bandits, leur donnaient asile et les recevaient à leur table. Arezki "chevaleresque par-dessus tout, était pitoyable avec les faibles, mais sans pitié pour ses ennemis".

Ce rappel rapide de leurs aventures montre que nous trouvons chez ces bandis

kabyles, comme plus tard chez Ben Zemat dans l'Aurès, les mêmes caractéristiques, la même image en somme que celle d'autres bandits d'honneur ailleurs et à d'autres époques, selon la description qu'en fait Hobsbawm, comme nous l'avons vu.

3. – DANS L'AURÈS, "MAQUIS PERMANENT DE L'HISTOIRE NORD-AFRICAINE, VENDEE BARBARE DES CAUSES PERDUES" (22)

L'Aurès avait connu l'insurrection de 1879 (23). En 1916, c'étaient les troubles et l'effervescence de l'arrondissement de Batna (24), sur lesquels O. Depont a rédigé un rapport officiel en 1917 (25).

La guerre de 1914 favorisait l'insécurité dans une grande partie de l'Algérie (le Tell). En effet, la situation économique des Algériens musulmans était mauvaise et l'encadrement administratif français affaibli. On voulait bien payer l'impôt mais non donner ses fils pour qu'ils aillent se battre en France (26). D'où les désertions et les insoumissions. Cette guerre "n'a jamais été ressentie comme une guerre nationale" (G. Meynier), et ce d'autant plus que l'Empire Ottoman était allié de l'Allemagne et que sentimentalement un certain nombre de musulmans algériens ne pouvaient pas rester neutres à son égard (27).

Les populations de l'Aurès ont fait l'objet de plusieurs études (28). Cependant, c'est principalement le capitaine Petignot qui apporte des renseignements précis et précieux sur les "Crimes et délits dans l'Aurès", dans la *Revue de la gendarmerie* (29) à partir des archives des brigades des gendarmeries de la commune mixte de l'Aurès. L'auteur passe en revue les motifs de délits et donne des statistiques : jalousie d'un mari pendant le mariage, vengeances d'adultère, jalousie d'un mari après le divorce, vengeances de crimes antérieurs (loi du talion), vengeances contre un garde forestier, etc. ; ainsi que les autres délits : avortements, viols, attentats à la pudeur, vols qualifiés, incendies volontaires, etc. Les Chaouïa détenaient des armes (fusils de guerre modèle 1886) venant de nombreux déserteurs.

Le massif de l'Aurès était organisé en trois communes mixtes, mais en 1913 le territoire militaire de Tkout avait été ajouté à la commune mixte de l'Aurès proprement dite (une des trois, les deux autres étant celles d'Aïn Touta et de Khenchela). Pour faire de la place à la colonisation des terres, les populations pastorales étaient de plus en plus refoulées sur des terrains peu fertiles. Et le capitaine Petignot n'hésite pas à écrire : "Rejetées des plaines pour laisser le champ libre à la colonisation, elles sont parfois enserrées dans des enclaves étroites entourées de bois tous mis en défens. Aucun terrain de parcours ne leur est alloué et certaines petites tribus ont souvent plusieurs milliers d'animaux qui constituent leur seul moyen d'existence" (30). Les délits forestiers sont donc nombreux ; ils s'accompagnent souvent de crimes contre les représentants de la loi prenant en flagrant délit les bergers délinquants".

Les crimes de vengeance, eux, étaient perpétrés selon la loi coutumière : qui-conque a tué doit être tué (31). Mais cette loi n'était pas toujours observée, ou plutôt le meurtre pouvait être remplacé, et le meurtrier payer le prix du sang (la *diyya*) (32).

Une autre série d'articles du même capitaine Petignot traite du "banditisme au pays chaouïa". Ils constituent des documents de premier ordre (33). L'auteur ne distingue évidemment pas ceux que nous appellerons "bandits d'honneur" et les autres : déserteurs, insoumis, criminels de droit commun, etc. qui parcouraient la montagne. Il consacre d'abord quatre articles aux bandes de Ben Zelmat et de Boumesrane pour s'arrêter ensuite au banditisme dans le Bélezma et la région d'Aïn Touta en 1916. Il l'étudie à part parce que ce "banditisme du Bélezma et d'Aïn Touta présenta un caractère nettement différent de celui de l'Aurès" (34) : "Les indigènes du Bélezma et d'Aïn Touta, attentifs à toutes les excitations extérieures, cherchèrent immédiatement à profiter de l'occasion pour créer un état d'insécurité très grave", contrairement aux populations de l'Aurès qui n'avaient tenté aucun soulèvement, "tout en soutenant les bandits plutôt par crainte que par sympathie", selon l'auteur (35). "Les suspects, les aigris et les simples mécontents se livrèrent au brigandage, tout comme les insoumis ou les mal-fauteurs de profession".

4. -- MESSAOUD BEN ZELMAT, BANDIT D'HONNEUR (de 1917 à 1921)

L'aventure de Messaoud Ben Zelmat se situe dans ce climat historique d'effervescence et de résistance à l'autorité.

Selon le capitaine Petignot, des déserteurs et des insoumis armés de fusils de chasse et de guerre se réfugièrent dans la montagne, formant bientôt deux bandes, avec comme chefs Ben Zelmat et Boumesrane. Leur audace sans cesse accrue leur créa rapidement "une renommée légendaire".

La bande du nord de l'Aurès était dirigée par Ben Zelmat. D'où venait-il ? C'est le 1er mai 1915 qu'un berger du douar Zellatou, S.N.P. Ali Ben Zelmat, avait été condamné par défaut à un an de prison par le tribunal de Batna pour un vol de mulet. Ne se présentant point au tribunal, il est arrêté par deux de ses parents et conduit à Arris pour y être incarcéré. Il s'évade, assassine son dénonciateur, puis prend le maquis. Avec une bande de déserteurs, il tient la montagne pendant l'année 1916. Finalement en octobre 1917, une partie des insurgés est capturée. Lui-même est trouvé mort quelques jours après.

Son frère, S.N.P. Messaoud Ben Zelmat intervient alors. Il prend le commandement de ce qui reste de la bande et jure de venger son frère. Dans la nuit du 14 au 15 octobre 1917 le village de Foum-Toub est attaqué par une quarantaine de bandits : maisons pillées, femmes et vieillards ligotés, une femme violée ; les hommes valides étaient mobilisés ou à la guerre. On met ces exactions sur le compte de Ben Zelmat. Dès lors, les agressions, d'une part, et les tentatives de capture, d'autre part, ne se comptent plus. Au début de l'été 1918, Ben Zelmat se rend au douar Kimmal pour tuer un des membres de la famille Ouled Saad qui avaient assassiné son frère ; il fait le serment de faire disparaître les dix autres.

La deuxième bande évoluait dans le sud de l'Aurès, commandée par Boumesrane.

Celui-ci, S.N.P. Salah Ben Mohammed Améziane, dit Moumesrane, originaire du douar M'Chounèche, avait été arrêté pour coups et blessures. Il s'évade en novembre 1915 et jure de se venger de la famille du blessé qui l'avait fait arrêter. Dès lors, l'aventure commence dans le Sud pour sa bande.

L'autorité française essaie tous les moyens pour réduire ces résistances : "pression sur les chefs indigènes, primes de capture, indicateurs rétribués, patrouilles de goumiers et de volontaires, opérations militaires même" (36). Mais "les habitants, en grande majorité, étaient arrivés à ne plus vouloir renseigner les représentants du gouvernement, désirant avant tout vivre en paix avec les insurgés. L'impunité dont jouissaient les deux chefs désormais célèbres leur donnait une auréole de gloire que des récits fantastiques, colportés avec une exagération sans cesse accrue, ne faisaient qu'augmenter", écrit le capitaine Petignot (37). Celui-ci continue en disant que tenir en échec un gouvernement puissant était pour beaucoup un titre suffisant à l'admiration et "en fait, les bandits obtenaient de leurs coréligionnaires à peu près tout ce qu'ils désiraient : nourriture, munitions, hospitalité, renseignements". A la fin de 1917, l'Aurès appartenait aux deux bandes. Personne ne s'en plaignait d'ailleurs, dit l'officier de gendarmerie. "Depuis plus d'un an, les crimes commis par les deux bandes n'étaient que le fait de vengeances personnelles de l'un ou de l'autre des brigands ; il suffisait donc de ne pas attirer ces vengeances" (38). Les bandits n'en voulaient qu'aux traîtres. Par esprit de *çof*, personne ne les dénonçait et on chantait leur gloire (qui "semblait même honorer leur tribu d'origine").

Nous ne passerons pas en revue les nombreuses péripéties des opérations montées pour réduire ces bandes (39). Les pressions sur les familles des bandits et sur les notables n'aboutissent pas à des résultats tangibles. On capture et on tue des bandits mais les chefs courent toujours. Ils multiplient d'ailleurs les coups de main audacieux au milieu même des marchés. Parents et amis les aident. Ceux qui par malheur les dénoncent sont châtiés : rançonnés ou abattus selon l'importance de la faute. Le capitaine Petignot reconnaît que jusqu'en 1919, Ben Zemat avait respecté les Européens : "mais en serait-il toujours ainsi ? Devant la gloire inattendue qui l'exaltait, cet obscur berger du Zellatou n'allait-il pas se croire quelque envoyé d'Allah pour une mission divine ?" (40). Le gouvernement général décide le 20 août 1919 une opération menée par 400 fantassins et 200 cavaliers. Cependant les Sénégalais, prévus, sont envoyés en Orient. C'est en ce temps-là que, selon l'auteur, Ben Zemat envoya le 7 septembre 1919 une lettre de menaces signée par lui et Boumesrane et deux autres à M. Paul commerçant à Batna pour le dissuader d'acquérir le terrain des Religieux Pères Blancs, à Médina au pied du Mont Chélia (41). S'il passait outre, il serait rançonné systématiquement et s'il ne payait pas on passerait à d'autres moyens. Suivait le dessin d'une balle avec l'inscription : "Cartouche Boutessa calibre 9". Des "renseignements" accompagnaient le compte rendu administratif de cette menace : le lendemain de la mise à la poste de cette lettre, un bandit se présentait à la maison des Peres Blancs à Médina et disait au Frère en train de soigner les malades d'avertir le mercanti prévenu par la lettre qu'il mourra quinze jours après son arrivée s'il vient s'installer à Médina. "A ce moment-là, il entrouvait son burnous et laissait voir ses cartouchières remplies de cartouches de guerre".

En réalité, ce que ne dit pas le capitaine Petignot (42), cette lettre n'a jamais été écrite par Ben Zemat. Le diaire des Peres Blancs (43), à la date du 10 septembre

1919, mentionne bien qu'un jeune homme s'est présenté là où soignait le Frère, pour répéter les menaces de mort contre M. Paul. Mais à la date du 24 septembre, nous lisons que Ben Zemat fait appeler le supérieur pour protester contre cette lettre : on a abusé de son nom et de sa bande ; il n'est pour rien dans cette affaire. Il demande qu'on dise au sous-préfet qu'il "garantit comme précédemment la sécurité de tous les Européens", et il renouvelle l'annonce qu'il disparaîtra pendant la neige. Selon le diaire, l'administrateur lui-même recevait un émissaire de Ben Zemat réaffirmant n'être pour rien dans cette lettre de menaces.

Le capitaine Petignot s'étend sur les opérations militaires qui commençaient le 20 octobre 1919 : les troupes étaient composées de 300 fantassins et 85 cavaliers à Médina, 50 tirailleurs algériens à Khenchela et 200 tirailleurs sénégalais à M'Chounèche. Mais leur déplacement fut rendu difficile par l'impraticabilité du terrain. Les bandits n'en continuaient pas moins en tout cas leurs interventions ponctuelles. Le 20 février 1920, le caïd Messaoud du douar Chelia est assassiné par Ben Zemat lui-même, selon le rapport.

On réclame des crédits et des moyens accrus pour lutter contre le banditisme. Ben Zemat "exploitait très habilement l'incohérence de nos efforts". Et toute opération partielle était vouée à "l'échec d'un coup d'épée dans l'eau", dit Petignot. On décida alors de couvrir l'Aurès de très nombreux postes militaires afin de faire sentir à la population le poids de l'occupation. Mais bientôt les populations ne peuvent plus supporter les Sénégalais. Les habitants du douar Rémila adressent le 9 juin 1920 une supplique au gouverneur général "dénonçant la troupe qui les opprimait à tort" (44). Les efforts étant toujours inefficaces, le général de Francolini, commandant la subdivision de Batna, propose d'exiler la tribu d'origine de Ben Zemat et ceux qui l'aident, de faire pression sur les tribus douteuses par des perquisitions, des corvées, "une occupation lourde", etc. Le gouverneur général répond qu'il ne veut pas sortir de la légalité, aucun texte ne prévoyant l'exil. L'occupation est réorganisée.

Ben Zemat, quelque peu en difficulté, glisse vers le sud et à la mi-juillet sa bande fait jonction avec celle de Boumesrane. Les coups de main et les exécutions continuent, frappant les traîtres ou des gens trop près de l'autorité française et sans doute pas assez intègres, selon la manière de voir de Ben Zemat et de Boumesrane. Malgré les accrochages, les bandits sont toujours insaisissables. Les colonnes militaires battent la campagne sans résultats.

La haute administration d'Alger, émue par les rapports, une Commission est finalement nommée comprenant des personnalités civiles et militaires pour étudier les moyens à prendre. Diverses mesures sont décidées : primes pour la capture, aides aux familles victimes, opérations militaires (avec emploi d'appareils de T.S.F., utilisation de télégrammes chiffrés). On établit aussi des dossiers de mises en surveillance contre les parents des bandits (femmes, mères, sœurs, belles-sœurs ; père, frère et deux amis personnels de Ben Zemat). Les indicateurs commencent à livrer des renseignements et on connaît ainsi les déplacements de Ben Zemat. On sait, par exemple, que le 26 septembre 1920, il suit à la jumelle la conférence du sous-préfet à Médina.

Un combat est engagé le 12 octobre 1920 près d'Oglet-Djenan dans l'annexe de Biskra. La bande du sud est fortement malmenée, Boumesrane est tué, ainsi que

Mohammed Ben Zerrouk, son lieutenant. Une prime de dix mille francs est versée aux cinq bergers dont les informations avaient permis la réussite de l'opération.

Ben Zelmat se dissimulait, ainsi que son compagnon El-Meslemani, dans le djebel Chechar (Khenchela), " avec l'intention de gagner la Tripolitaine". Des marabouts surveillés par l'autorité française sont mis en demeure d'aider celle-ci. Des khouan donnent des renseignements, signalant les itinéraires de Ben Zelmat. Un combat est livré à Sidi-Masmoudi dans le sud à la mi-décembre 1920 ; Ben Zelmat échappe de justesse.

Les goums continuent seuls les poursuites après la cessation des opérations militaires, le 30 novembre 1920. Et c'est ainsi que Ben Zelmat et Salah Ben Ahmed, dit El-Meslemani, sont tués par des goumiers, le premier le 7 mars 1921 au douar Mellagou, le second le 8 mars (mais attaqué le 7 à un campement par trois habitants, pasteurs de troupeaux) au douar Ouldja-Chechar, sur le territoire de la commune mixte de Khenchela (45).

L'annonce de la mort de Ben Zelmat se répandit rapidement. Les chroniqueurs de la presse rapportent presque tous d'ailleurs les mêmes informations (46). *L'Echo d'Alger* du 4 janvier 1921 parlait du bandit et d'une de ses aventures au douar Abdi où il échappait aux goumiers. Un article du 13 mars 1921 consacré aux "drames du bled" s'étend assez longuement sur les deux bandes. Selon le journal, Ben Zelmat a fait plus de vingt victimes et il a été condamné sept fois (dans l'article du 4 janvier, on parlait de la huitième condamnation !) "Boumesrane s'est fait bandit par amour, Ben Zelmat par haine". Celui-ci était "fils d'une honnête famille arabe des Aurès", montagnard indompté, lit-on, son sang "charriait peut-être des affinités ancestrales de brigandage et de rapine". Outre cette phraséologie connue quand il est question des Algériens musulmans, cet article contient plusieurs inexactitudes (notamment l'origine arabe). On peut aussi lire qu'une somme de dix mille francs devait être répartie entre les dix goumiers qui avaient participé à la prise de Ben Zelmat. Enfin, un caïd était déchu de ses fonctions accusé d'avoir aidé Ben Zelmat.

5. — UNE RENOMMEE LEGENDAIRE

Ben Zelmat avait pris le maquis pour venger son frère. Il ne tuait pas les Européens (dans la mesure où ils ne le poursuivaient pas et ne le trahissaient pas), mais s'en prenait aux Algériens musulmans qui "ne jouaient pas le jeu", si l'on peut dire, du maquis, selon les lois coutumières, ou qui volaient et exploitaient les autres. Il était aidé non seulement par sa famille et ses amis, mais par tout son milieu social dans lequel il vivait comme un poisson dans l'eau. Naturellement, il était également craint, mais on le soutenait par complicité tacite, connivence et admiration, parfois aussi parce qu'on ne pouvait pas faire autrement et, sans doute alors, par peur de représailles. On supportait mal, dans les douars, l'oppression de la troupe, mais à la longue on devait aussi supporter difficilement la présence des bandes.

Le cheikh Ahmed Zerdoumi interviewé nous assurait qu'on a mis sur le compte de Ben Zemat quantité de méfaits et même certains crimes qu'il n'a pas commis et qui étaient perpétrés par les malfaiteurs ou insoumis qui couraient avec lui. "Bandit d'honneur", justicier et redresseur de torts, généreux à sa manière, Ben Zemat n'était pas un brigand. Durant des années personne ne l'a dénoncé ; tout le monde se taisait, même les caïds. S'il était en rébellion contre l'autorité française, ce n'était pas pour une raison de contestation de la politique française, mais par la force des choses : une vengeance personnelle à exécuter selon la loi coutumière.

Evidemment, les familles rivales ou les prépondérants que Ben Zemat avait rançonnés ou punis étaient contre lui et le considéraient comme un brigand de grand chemin. On a même vu qu'un caïd avait fait un faux en mettant à son compte une lettre de menaces pour le déconsidérer sans doute davantage devant l'administration ou plutôt pour dissuader le M. Paul en question.

Un autre témoignage particulièrement précieux est celui d'un Français (âgé de cent ans en 1975) Baptiste Capeletti. Ayant passé quatre-vingt cinq ans dans l'Aurès, il n'eut qu'à se louer de l'attitude de Ben Zemat à son égard. Il déclarait à ce sujet en octobre 1975 (47) :

"Bandit ? Oui, mais un bandit d'honneur, un bandit qui protégeait les petites gens contre les caïds. D'ailleurs c'était mon grand ami. Avant que je parte en Albanie (guerre de 1914-18), il m'avait dit : "Baptiste si quelqu'un touche à ta mère, ta femme (c'était une chaouïa), ton gosse ou ton troupeau, je le tuerai". Et je suis parti rassuré. Quand je suis revenu, ma mère et ma femme m'ont affirmé qu'il les avait effectivement protégées (. . .). Il a tué d'abord un caïd, puis il est parti dans la nature. Personne ne pouvait l'attraper, les militaires avaient tous peur de lui et les caïds encore plus, mais les Chaouïa non, ils le respectaient et étaient fiers de ses exploits. Il n'en voulait pas aux Français, disait-il, mais aux caïds qui exploitaient honteusement les petites gens. Quant à son compagnon, eh bien je ne l'ai pas connu et les gens ne parlaient pas tellement de lui".

Une autre fois, Baptiste Capeletti disait purement et simplement : "Ben Zemat ? Ce n'était pas un bandit". Il faut donc comprendre qu'il n'était pas le bandit vulgaire, le truand que certains croyaient voir en lui, comme le disait aussi maître Langlois en défendant Arezki Ben Bachir. Révolté lui aussi par l'injustice, Ben Zemat ne pouvait être qu'impitoyable contre tous ceux qui lui en voulaient (d'abord ceux qui le pourchassaient naturellement), les dénonciateurs et les profiteurs sur le dos des petites gens. Par ailleurs, il essayait d'être justicier à sa façon, et dans ce genre de situation les frontières entre la justice et la démesure, la vengeance et ce qu'on croit être sa vérité, les réactions primaires et le poids des pulsions d'agressivité ne sont pas très tranchées.

Sa renommée était grande. Malek Bennabi (1905-1973) raconte que dans sa jeunesse on parlait beaucoup de Bouchloukh, jeune hors-la-loi des gorges du Rhumel à Constantine. "Il était le héros auquel rêvaient les adolescents avant de s'endormir". Ses exploits déjouaient l'administration qui ne voulait pas, dit Bennabi, "laisser s'établir une légende d'héroïsme dans la ville". Et l'essayiste d'ajouter : "Cette légende nourrit mon imagination, alimentée d'ailleurs par celle de Ben Zemat qui faisait parler de lui à la même époque dans l'Aurès"(48).

6. – “SUR LES MONTS DU ZELLATOU, MON BIEN-AIME”

Quelques chansons ont été composées sur les hors-la-loi, chantées ordinairement par des femmes, des *'azriyât* (femmes libres et courtisanes) (49). Jean Servier écrit à ce propos que “l'idéal masculin que célèbrent les chants n'est pas un paysan paisible penché sur sa terre et dévoué à sa famille. C'est “l'homme de la nuit”, à la balle rapide, capable d'enlever la femme qu'il aime, capable de tuer l'homme qu'il hait, capable aussi de jeter à pleines mains des billets de banque tachés de sang que les danseuses foulent du pied au rythme des bracelets d'argent” (50).

Les bandits d'honneur inspirent des poèmes d'amour, chants funèbres et plaintes tragiques à la gloire du bien-aimé poursuivi et cerné par les gendarmes. La femme chaouïa *'azriya* les chante au cours de danses quasi rituelles dans une attitude solennelle et avec un visage impassible. Ainsi cette strophe :

“Sa ceinture est faite de cartouches
Il porte des fusils croisés sur son dos
Son visage est voilé
Il règne sur la montagne” (51).

Et cet autre chant à la gloire et à la disparition du héros bien-aimé au grand cœur :

“O mon bien-aimé
toi qui fais la loi sur l'Ahmar Khaddou
toi qui vas libre dans la lumière des étoiles
tu fondras comme un aigle sur ton ennemi
tu le tueras et tu prendras son troupeau
O mon bien-aimé
le sergent est parti hier
Pourquoi mon cœur ne bat-il pas dans ma poitrine ?

La danseuse a poussé un cri, car la prémonition est devenue réalité : le corps du hors-la-loi est ramené par les goumiers. “Tu planais au-dessus des nuages, mais la balle t'a rattrapé. Et la terre boit ton sang” (52).

Le capitaine Petignot rapporte un chant à la gloire de Boumesrane et de la bande du sud (53). Nous en précisons ça et là la traduction (54) :

“Gaga est officier, Daha est capitaine
Sidi Ali les protège de son pouvoir miraculeux
La nouvelle de la venue de Salah est arrivée
Merichi est vidé dans l'instant
Lève-toi, ô Gaga, lève-toi, ô Daha
La poudre parle
Sur Aïssa, au Sahara s'affermissent les recherches
Daha et Gaga sont (déjà) partis chez les Achacha” (55).

L'amante chante les faits et gestes du hors-la-loi. Tout prend de l'importance : son équipement, son allure, sa silhouette, là-haut sur les crêtes. Cette strophe le dit :

“C’est (le fameux) Messaoud Ben Zelmat
 (portant) la *balga* au pied
 (sur l’épaule) le fusil à percussion centrale
 enjambant rapidement la crête” (56).

Mais c’est Y. Georges Kerhuel qui rapporte le chant le plus long sur Ben Zelmat, dont nous ne donnons ici que quelques passages (57).

“Sur les monts du Zellatou
 Mon bien-aimé
 Tient ses ennemis à genoux.
 A la main droite un 86 chargé
 En bandoulière un fusil à broche
 Au côté gauche
 Des munitions plein la sacoche.
 Qu’il est courageux mon bien-aimé
 Messaoud Ben Zelmat.
 Il est chaussé
 De lanières à semelles plates
 Cloutées de chevilles de fer.
 De jour comme de nuit
 Tout le pays est à lui
 Du Mellagou à l’Ahmar Khaddou
 Il est le lion dans son domaine.
 Son corps dur est bâti
 A la romaine
 Ses yeux ont un regard
 Qui me pénètre droit au cœur.
 Sa bouche charmante
 Me murmure : Ma sœur. . .
 Sa joue a le rose de la grenade
 Son contact n’est que douceur
 Ses bras vigoureux
 Soutiennent ma jeune taille.
 C’est ainsi qu’il est
 Et que je l’aime
 Ses jambes sont plus rapides
 Que le fougueux coursier
 Ou la fine gazelle.
 Ses paroles sont un miel limpide
 Ses dents, les perles d’un collier
 Il est mon amant
 Et je suis sa belle.
 Son cœur est plein de bonté
 Ses actes ne sont en réalité
 Que gestes charitables.

Je le vois d'ici
 Les pauvres lui disent merci.
 Il dépouille le riche
 au cœur trop sec
 Pour nourrir les mesquines
 Toujours en peine.

Cependant l'amante voit "un signe dans les nuages". L'ennemi est sur ses traces. La chanteuse en a le pressentiment : "Le roumi, par un traître, est conduit/Quitte, quitte ce pays".

"Et fuis
 A mon tour, demain je te suivrai
 Fuyons la haine
 Evitons la plaine
 Prenons les monts et les chaînes
 Pour que tes poignets ne connaissent pas
 La rigueur des chaînes
 (. . .)
 Les soldats et les goums, ô ami
 Encerclent tout le pays.
 En avant, les tirailleurs
 et les chasseurs
 Derrière, les noirs Sénégalais
 Poursuivent Salah Boumesrane.
 (. . .)
 Tes ennemis, ne les crains pas
 Car Dieu guide tes pas
 Aie confiance en Dieu.
 Qui t'observe des cieux.

L'armée est venue à bout du bandit. Trahi, il a été rejoint. Abattu, on ramène son corps ensanglanté.

"Mon bien-aimé est mort
 Lui qui était le plus fort
 Il a été trahi
 Il a été tué
 Par des amis rencontrés.
 Je suis hors de moi
 J'ai appris la fin de mon roi
 Je l'ai appelé
 Il n'a point répondu. . .
 Mon bien-aimé a disparu
 Je l'ai cherché sans le trouver. . .
 Il est peut-être couché ?
 Pourquoi, ô mon bien-aimé
 Détournes-tu de moi tes yeux ?

Une partie de ce chant est reprise par Jean Sénac dans *Le Soleil sous les armes*, et très partiellement par Mourad Bourboune dans son roman *Le Mont des genêts* (58), sans en citer d'ailleurs la source.

CONCLUSION

Ces figures de bandits d'honneur tendent à être oubliées. Leur souvenir disparaît avec la mort des vieux paysans.

Ben Zelmat n'a pas acquis la dimension d'un héros national dans la mémoire collective. Et il ne semble pas qu'on puisse écrire sans nuance, sinon en amalgamant avec la phraséologie de circonstance, que les hors-la-loi "refusent l'ordre établi, celui de la domination étrangère", et que ce chant sur Ben Zelmat "annonce le grand mouvement qui devait entraîner tout un peuple dans la lutte armée contre le colonialisme" (59). On peut penser, toutefois, que s'il avait vécu le 1^{er} novembre 1954, Ben Zelmat aurait été à la hauteur de l'événement.

Le héros avait voulu se venger. Une fois dans le maquis, il a essayé de manifester un souci de la justice telle qu'il la concevait et un refus de l'injustice, en l'occurrence l'exploitation des petits par les riches, et en tentant de limiter les libertés prises par des détenteurs locaux de l'autorité. Ceci à l'intérieur de la communauté et du groupe chaouïa. Les colons européens étaient assez peu nombreux dans la région ; il n'a tué aucun d'eux. Son objectif n'était pas là. Il n'était pas contre la France, mais il s'opposait à sa justice parce qu'elle n'était pas celle de sa coutume et qu'elle lui paraissait injuste. Il résistait donc à cette autorité. Il tenait tête à l'ordre colonial dans ces limites précises, mais cet aspect politique de son combat n'était pas empreint chez lui de résonances révolutionnaires. S'il aidait les pauvres et essayait de leur rendre justice, ses revendications ne dépassaient pas cet horizon. Aucun des informateurs qui nous ont parlé de lui n'a fait allusion à un bandit politique ou bandit national, ni estimé qu'il savait analyser la solution dans un sens révolutionnaire, discerner les rapports d'exploitation entre le pouvoir politique français et sa société. Il prenait le maquis : qu'on le laisse donc faire sa justice, semblait-il proclamer. Intéressé par les comptes qu'il avait à régler et en même temps généreux et désintéressé à l'égard des petits, il s'est contenté de mener ce combat.

Un neveu de Messaoud Ben Zelmat, Mohand Oug Zelmat, qui avait pris le maquis, a été tué durant les années 1950. Jean Servier rapporte comment celui qui l'avait dénoncé fut pris par la tribu du disparu, tourné en dérision (habillé en femme et fardé comme une danseuse) et obligé de danser toute la nuit sur la tombe de sa victime. Finalement, poussés par les femmes, les hommes l'égorèrent comme une chèvre (60). On ne dépasse pas le règlement de comptes selon la loi coutumière.

Jacques Berque faisait remarquer que le mouvement national algérien s'enracinait au début dans le banditisme d'honneur (61). Serge Bromberger explique comment les bandits de l'Aurès obtenaient de la population ce qu'ils voulaient : "Une tendresse traditionnelle les unit au proscrit et au hors-la-loi, qui de tout temps a trouvé refuge

dans ces montagnes. Il semble que ce soit une loi ancestrale qui l'autorise même à abuser de l'hospitalité des Chaouïa" (62).

C'est pourquoi cette hospitalité est parfois lourde à porter. L'action politique des nationalistes algériens préparait les populations de l'Aurès à la révolte nationale. En 1954, le Front de Libération Nationale reprit les arguments que Bromberger croit pouvoir résumer et simplifier ainsi : "Votre pays est abandonné. L'administration française est lointaine et les représentants locaux sont pourris. Vous faites les frais de ce système. La vénalité systématique des caïds vous appauvrit et les gardes forestiers vous ennuient constamment. L'autorité est enfin incapable de vous délivrer du tribut à payer aux bandits. L'indépendance remédiera à tout cela" (63).

Des bandits firent en tout cas une reconversion et entrèrent dans l'Armée de Libération Nationale en formation. Certains reçurent le commandement de tel ou tel secteur. Selon Bromberger, Messaoud Maâche, par exemple, eut le contrôle de toute la zone de Khenchela (64).

Bref, des hors-la-loi poursuivis pour des délits de droit commun prenaient conscience d'une dimension plus grande de leur révolte, sur un plan politique et révolutionnaire, et s'inséraient dans un mouvement d'ensemble qui dépassait leurs petits intérêts individuels d'avant le 1^{er} novembre 1954.

* *
*

En fin de compte, le bandit d'honneur est un symbole, Même s'il est craint et si l'on risque gros en le cachant, il est admiré parce qu'il tient tête à celui qui domine. On le connaît et on sait ce qu'il vaut, certes, mais c'est un "homme" reconnu comme tel, qui n'a pas peur d'affronter la souffrance, les risques et la mort. Il est celui qui ne veut pas plier l'échine, celui qui est généreux pour les pauvres et les démunis et qui sait faire rendre gorge aux puissants.

Il atteint parfois au mythe, avec l'écoulement du temps, l'imagination aidant. La mémoire collective amalgame tous les héros légendaires. Au début, ses faits et gestes constituent des documents sur la vie des populations, puis avec le temps les contours s'estompent. Parfois on en fait même un héros national et on lui forge une épopée, alors que dans sa montagne il était d'abord pris par les nécessités immédiates, la hantise de ne pas être rattrapé, la survie. Le romancier peut s'en emparer, en tout cas, et lui donner alors des dimensions insoupçonnées, le faire renaître et revivre de nouveau.

NOTES

(1) En chaouïa Azelmad̄ signifie le gaucher. D'habitude on écrit couramment Ben Zelmat. Nous ferons de même.

(2) Selon le cheikh Ahmed Zerdoumi, professeur en retraite, interviewé au sujet de Ben Zelmat, car résidant dans l'Aurès (à Tkout) durant les années 1920. Nous le remercions bien vivement des informations qu'il nous a si aimablement communiquées.

(3) *Le Soleil sous les armes*, Rodez, Subervie, 1957, p. 33.

(4) Voir le Mémoire de Nadia Bendeddouche *Bouzian-el-Kalai*, Alger, Institut de Droit et des Sciences politiques, mars 1976, 96 p. suivies d'annexes (75 p. documents et photos). "La nature de bandit social de Bouzian-el-Kalai se fond avec celle de bandit national", écrit l'auteur (p. 86).

(5) Respectivement trad. Guzine Dino, Paris, Gallimard, 1975 et trad. Munevver Andac, 1976.

(6) Voir les interviews de Y. Kemal sur son œuvre : *Magazine littéraire*, n° 117, octobre 1976, pp. 51-53 ; *Le Figaro*, 18 août 1976.

(7) *Les Bandits*, trad. de l'anglais par J.P. Rospars, Paris, Petite collection Maspero, 1972, 147 p.

(8) Emile Dermenghem cite le cas de Foudhayl "le coupeur de routes" qui opérait avec sa bande au fond du Khorassan. Brigand redouté, il agissait cependant "avec le maximum de vertus compatibles avec le vol et le meurtre", dit l'auteur. Il avait, dit-on "un penchant naturel pour le bien" et faisait preuve de modération, de générosité, de désintéressement et même de piété (observance des prières et de jeûnes surérogatoires) (*Vies des saints musulmans*, Alger, Baconnier, s.d. nouv. édit. pp. 63-83).

(9) N° 1 (unique), juin 1953, pp. 117-119, conte repris dans *Le Soleil sous les armes* (cité), pp. 33-35.

(10) En fait Brahim Lourari est le pseudonyme d'Emmanuel Robles. Celui-ci l'a utilisé encore pour signer le poème "Villes" dans *Forge* (avril-mai 1947, n° 3), repris dans *Un amour sans fin*. . . (Paris, Le Seuil, 1976, p. 15). Une autre fois, le prénom est Bachir et non Brahim : "Bord du monde", *Simoun*, 1955, n° 20.

(11) Voir Charles-Robert Ageron, *Les Algériens musulmans et la France*, Paris, P.U.F. 1968, t I, pp. 552-564, "La Crise algérienne et l'insécurité" (avec les références aux ouvrages traitant du banditisme et de l'insécurité).

(12) Cf. Emile Violard, *Le Banditisme en Kabylie*, Paris, A. Savine, 1895, 171 p., qui consacre deux chapitres pleins d'intérêt à Abdoun et Arezki ; Maurice Colin, *Quelques questions algériennes*, Paris, Larose, 1899 ; Victor Demontès, *L'Algérie économique*, t II Les Populations algériennes, Alger, Impr. algérienne, 1923 (sur Arezki, pp. 148-149) ; un reportage de Jean Brune sur "le maquis kabyle" dans le *Journal d'Alger*, du 13 au 30 novembre 1948, où l'auteur consacre plusieurs articles au "Fra Diavolo Kabyle".

(13) E. Violard, *op. cit.* p. 136.

(14) *Ibid*, p. 30.

(15) Alger, Fontana, t II, pp. 227 et suiv.

(16) *Ibid*, p. 231.

(17) *Ibid*, p. 252.

(18) "On ferait erreur si on pensait que ces bandits sont des habitants révoltés contre la France (. . .). Le code pénal n'a pas sanctionné de vieilles traditions locales ; les indigènes sont donc parfois amenés à tirer vengeance d'un ennemi contrairement à nos lois ; ils acquièrent par là la considération de leurs coréligionnaires, mais, encourant les poursuites et les condamnations criminelles, doivent alors se résoudre à fuir et à tenir la broussaille après avoir commis un crime suivant le code pénal, un acte de vengeance et de justice d'après leurs anciennes lois" (Henri Pensa, *L'Algérie. Voyage de la Délégation de la Commission sénatoriale d'études des questions algériennes* présidée par Jules Ferry, Paris, J. Rothschild, 1894, p. 397).

(19) E. Mallebay, *op. cit.* p. 231.

(20) Cité par M. Colin, *op. cit.* p. 165.

(21) T. LXXVI, janvier-juin 1895, pp. 54-55. Mallebay signale que les représentants des grands journaux parisiens : *Le Temps*, *Le Figaro*, *Les Débats*, *L'Echo de Paris*, etc. devaient assister au procès. Mais au dernier moment on leur fit savoir qu'Havas suffirait. On craignait en effet la publicité.

(22) L'expression est de Y. Georges Kerhuel, "Chants et poèmes des Berbères de l'Aurès", *Simoun* (Oran), n° 25, février 1957, pp. 11-26.

(23) Cf. Ch-R.A. Ageron, *op. cit.* t I, pp. 59-62 ; Col. de Lartigues, *Monographie de l'Aurès*, Constantine, 1904 (sur l'insurrection, pp. 243-247).

(24) Ch-R. Ageron, *ibid.* t II, pp. 1150-1157.

(25) Hachemi Larabi, dans sa série d'articles "La Grande Révolte de 1916" (*Algérie-Actualité*, n° 187, 18 mai ; n° 188, 25 mai, et n° 192, 15 juin 1969) ne fait pratiquement que résumer ce rapport Depont, parlant des actions des "bandits" en 1915 en Kabylie et dans l'Edough, puis des troubles de 1916, en orientant son vocabulaire selon le discours politique actuel. Ces "bandits" sont donc "les Moudjahidine de l'époque" : "Il s'est agi d'une véritable révolution que l'on a passé sous silence". Et encore : "Si le mouvement a été spontané dans les différents points de l'Algérie, il a été le résultat d'une espèce de conscience collective, *la même que* [c'est nous qui soulignons] celle qui en 1954 a guidé un petit troupeau d'Algériens à déclencher l'étincelle". Mais la transposition n'est peut-être pas aussi automatique ni aussi simple que cela.

(26) Le cheikh Ahmed Zerdoumi nous rappelait la réaction de la population : je paie comme sujet mais je ne veux pas défendre la France. Il précisait d'autre part que l'insurrection de 1879 avait été déclenchée au nom du *djihâd*, tandis que la révolte de 1916 n'était que politique : les Algériens n'en voulaient pas à la France en tant que telle puisqu'ils consentaient à payer l'impôt mais ils n'entendaient pas aller plus loin : se soumettre à la conscription, parce que non citoyens français.

(27) Cf. Gilbert Meynier, "Loyalisme et insécurité en Algérie pendant la guerre de 1914-1918", *Les Cahiers de Tunisie*, t XIX, n° 75-76, 3^e et 4^e trim. 1971, pp. 183-207. L'auteur fait judicieusement le point de la question, montrant que "les conditions créées par la guerre de 1914-18 ont favorisé la résistance à l'autorité française en Algérie". Mais, "voir dans l'insécurité un phénomène de nationalisme conscient serait sans doute très exagéré. Rien ne vient corroborer l'hypothèse d'un soulèvement national contre les Français : les mouvements de bandes armées ont des objectifs limités ; ils sont constitués d'exclus sociaux qui harcèlent les fermes ou les convois de vivres ou de déserteurs qui fuient l'armée. Même l'insurrection du Sud Constantinois ne semble guère avoir eu de mobiles précis. Pourtant il faudrait pouvoir éclaircir un point : d'après le rapport Depont, les insurgés, notamment la bande de Mohammed Ben Noui du Djebel Metlili, avaient déclaré vouloir établir la République (la "boublique") : terme vide de sens ou anticipation nationale" (p. 206). Enfin, "on ne peut conclure à la prise de conscience nationale, mais on peut affirmer que les Algériens ont su, plus ou moins ouvertement, braver l'ordre colonial" (p. 207).

(28) Cf. H.J. Arripe, "Dans l'Aurès. Les Chaouïa tels qu'ils sont (mœurs et folklore)", *Recueil des Notices et Mémoires... de Constantine*, 1925, t 56, pp. 193-198.

(29) *Revue de la gendarmerie* (Paris), novembre 1937, pp. 789-817 et janvier 1938, à partir de la p. 59. Ce second article est incomplet dans la collection de la Bibliothèque nationale de Paris, un défaut d'impression fait que cette livraison se termine par des pages blanches. Par malchance, dans la collection du Centre de documentation de la Gendarmerie à Paris, le tome I de 1938 manque totalement. (Nous avons pu avoir très aimablement par l'intermédiaire d'un ami, que nous remercions vivement, les photocopies de cette série d'articles du capitaine Petignot, ainsi que les autres sur "Le banditisme au pays chaouïa", dont nous nous servons ci-après).

(30) Petignot, *op. cit.* janvier 1938, p. 70.

(31) C'est la vengeance de la dette du sang : la famille meurtrière doit une tête (une nuque : en arabe *reqba*, en kabyle *tamgert*).

(32) Selon le cheikh Zerdoumi, la djema intervenait pour proposer une solution autre que celle de tuer de nouveau (car les meurtres auraient pu se succéder en chaîne). Comme prix du sang, on détruisait, par exemple, la maison du meurtrier et son bétail, et il était rejeté de la tribu. Un seul douar à cette époque, les Ben Ahmed de M'Chounèche, n'acceptait pas le prix du sang.

(33) *Revue de la gendarmerie*, 15 novembre 1938, pp. 753-771 ; 1939, t I, janvier pp. 47-64 ; mars pp. 178-191 ; mai pp. 353-372, et 1939 t II, pp. 542-570. L'auteur a puisé ses renseignements dans les documents officiels des communes mixtes et les archives des brigades de gendarmerie de l'Aurès. M. Gilbert Meynier a bien voulu nous signaler qu'un rapport confidentiel complet du capitaine Petignot : *Banditisme au pays chaouïa* existe aux Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence (cote 8 X 18, 84 p.). Nous remercions M. Meynier de nous avoir fait part de son existence. Les articles de la *Revue de la gendarmerie* ne font en fait que reprendre les termes de ce rapport.

(34) *Op. cit.* 1939, t II, p. 543. L'auteur rapporte le refus opposé par le cheikh Bentafa de Khenchela lors du recrutement pour la guerre : "On peut augmenter les impôts et nous prendre nos biens, mais nous ne donnerons pas nos enfants" (p. 542).

(35) *Ibid.* p. 543.

(36) *Ibid.* novembre 1938, p. 768.

(37) *Ibid.* novembre 1938, p. 769.

(38) *Ibid.*, novembre 1938, p. 770.

(39) Odette Keun, de passage à M'Chounèche en 1918, évoque rapidement ces opérations et notent que les vieilles femmes préviennent les bandits de la moindre rumeur de déplacements de militaires et d'attaques. Elles parcourent des lieues et des lieues pour donner l'éveil "escaladant mieux que les chèvres les faces verticales des falaises" (*Les Oasis dans la montagne*, Paris, Calmann-Lévy, 1919, 4^e édit. pp. 51-52).

(40) *Ibid.* janvier 1939, p. 62.

(41) Voir la lettre, *ibid.* pp. 63-64. Notons la présence curieuse de la signature de Boumesrane à la fin de la lettre, les deux bandes n'étant pas en bons termes à cette époque.

(42) Ni dans le rapport des Archives d'Outre-Mer. Pourquoi ? Le capitaine Petignot, pourtant bien renseigné, n'a-t-il pas su que l'administrateur avait reçu un émissaire de Ben Zelmat au sujet de cette lettre, selon le diaire des Pères Blancs de Médina ?

(43) Cf. *Diaire de Médina*, II, 1907-1920 : Archives de la Maison généralice des Pères Blancs, Rome. La maison des Pères Blancs à Médina fut fermée le 25 mai 1920. Certaines personnes ont dit que la lettre envoyée à M. Paul avait été écrite par un caïd (dont le nom est mentionné dans le diaire).

(44) *Ibid.* mars 1939, p. 186.

(45) Voir la lettre du 15 mars 1921 de l'administrateur de la commune mixte de Khenchela au sous-préfet de Batna relatant la fin de Ben Zelmat : *ibid.* mai 1939, pp. 369-372. Ben Zelmat avait un fusil Lebel modèle 1886, avec 72 cartouches. Suspendu à son cou, il portait le cachet en argent du caïd Messaoud assassiné le 22 février 1920, une jumelle dit "de théâtre", un petit Coran de poche.

Selon certaines versions il aurait été trahi par une femme. Par ailleurs, on l'identifia à cette particularité, entr'autres, qu'il avait un doigt coupé. Là, où il fut tué, au douar Mellagou, fut élevé un tas de pierres (*Henzâ Ben Zelmat*) ; il est enterré à Tihammamin au douar Chelia, selon les informations que nous a données si aimablement M. Mâmoun Benhassine, conservateur de la Bibliothèque des Antiquités nationales à Alger, originaire de Khanga Sidi Nadji et très au fait des aventures de Ben Zelmat. Nous le remercions sincèrement pour ses entretiens sur ce sujet.

(46) Voir, par exemple, *l'Echo du Sahara*, du 15 mars 1921.

(47) Tous nos remerciements à Roger Luyten qui de Batna est allé à Annaba interviewer Baptiste Capeletti à l'hospice des Petites Soeurs des Pauvres sur la colline d'Hippone, et qui, de passage à Aix-en-Provence, a pu aussi consulter le rapport du capitaine Petignot aux Archives d'Outre-Mer.

(48) *Mémoires d'un témoin du siècle*, Alger, S.N.E.D., 1965, pp. 61-62.

(49) Voir Mathéa Gaudry, *La Femme chaouïa de l'Aurès*, Paris, Geuthner, 1929, pp. 270-279, et Y. Georges Kerhuel, *op. cit.*

(50) *Dans l'Aurès sur les pas des rebelles*, Paris, France-Empire, 1955, p. 261.

(51) Jean Servier, *ibid.* p. 20.

(52) Rapporté par Jean Paillardin, "Aurès 55. D'une cruelle surprise à une "reconquête sociale", enquête dans le *Journal d'Alger*, 24 mai 1955, IV "Comment le bandit devient un héros et le voleur un souverain". Par son appel à la vengeance, la fiancée fait frémir les auditeurs, écrit le journaliste ; elle leur fait oublier comment s'est terminée l'aventure. "Des hors-la-loi deviennent des héros, des hommes traqués des "hommes libres", des pirates voleurs de troupeaux deviennent des souverains exigeant légitimement l'impôt". La chanson citée ici paraît une variante de celle citée par Y.G. Kerhuel.

(53) *Op. cit.* novembre 1938, p. 171. L'auteur rapporte aussi le texte chaouïa.

(54) Nous remercions Pieter Reesink d'avoir bien voulu revoir pour nous la traduction donnée par l'auteur.

(55) Gaga (c'est-à-dire Belkacem) est Ben Zerrouk ; Daha (c'est-à-dire Mohammed) est le frère de celui-ci. Sidi Ali est non pas le bandit Ali Ben Saïghi, comme l'écrit le capitaine Petignot, mais tout simplement le héros de l'épopée musulmane bien connu, l'"épée d'Allah désignée" comme le

chante ailleurs la Geste hagiographique. Salah est le prénom de Boumesrane. Merichi un quartier de la palmeraie de M'Chounèche. Aïssa Ben Mesmouda un hors-la-loi du douar Oulach. Les Achacha, une tribu où se réfugiaient les bandits poursuivis.

(56) Nos remerciements à M. Mâmoun Benhassine qui nous a communiqué cette strophe, dont on trouve une variante dans Kerhuel (*op. cit.* p. 12) : "Messaoud Ben Zelmat /A ses chaussures aux pieds/ Sa cartouchière au côté. /Il est passé comme éclair/ Sur les cimes escarpées".

(57) *Op. cit.* pp. 22-23.

(58) Paris, Julliard, 1962, pp. 40-41. Le même chant est publié dans *Révolution africaine* (Alger), n° 22, 29 juin 1963, sans que soient cités le nom de Y. Georges Kerhuel et la revue *Simoun*.

(59) Comme ce qu'on peut lire dans *Révolution africaine* en "chapeau", au chant sur Ben Zelmat.

(60) *Op. cit.*, pp. 251-252.

(61) "Droit des terres et intégration sociale au Maghreb", *Cahiers internationaux de sociologie* (Paris), vol. XXV, 1958, p. 49. Jean Paillardin (*op. cit.* 25 mai 1955) donne des noms de bandits qui tenaient le maquis depuis 1945.

(62) *Les Rebelles algériens*, Paris, Plon, 1958, p. 23. L'ouvrage est bien informé, mais l'auteur ne cite pas ses sources (qui sont en fait des documents du maquis).

(63) *Op. cit.*, p. 31.

(64) Chenouf Ahmed Boudi écrit que Messaoud Maâche était présent à la bataille de Djeurf : "Il tenait le maquis depuis de longues années dans la forêt des Béni-Melloul, il venait de donner à la Révolution ses premières grandes victoires" ("La bataille de Djeurf", *Algérie-Actualité*, n° 164, 9 décembre 1968). Cependant, Bromberger note qu'il a été "abattu sur l'ordre de l'Idara pour avoir enlevé une femme de la famille Kerbadou" (p. 47).